



Confédération
WAR 'L LEUR

Confédération culturelle bretonne
Danse | Costumes | Formation | Broderie

RÈGLEMENT VISIONNAGE 2019

> PRINCIPES FONDATEURS DU VISIONNAGE

L'ensemble des prestations proposées par les cercles celtiques sera en accord avec les objectifs statutaires de la Confédération : « *L'association a pour buts l'étude, la recherche, la préservation, la diffusion et la transmission des arts et traditions populaires de Bretagne, à caractère culturel et social* ». Les cercles veilleront à toujours œuvrer en ce sens.

La danse et le costume traditionnel sont le cœur de la démarche artistique, rattachée à notre identité bretonne, et ne doivent pas être seulement les moyens ou les prétextes d'une mise en scène. Dans le respect des statuts et de ces points fondamentaux, la Confédération laisse toute latitude pour leur mise en valeur. De leur côté, les visionneurs seront compétents pour juger les danses et costumes de Bretagne et apporteront un avis sur tout autre élément constitutif des prestations.

> MODE DE CLASSEMENT

Le visionnage est un système de mise en catégorie des cercles celtiques par l'observation et l'évaluation de leurs prestations tout au long de l'année, afin de constater leur aptitude à porter dans le respect de la tradition le costume de leur terroir, leur capacité à exécuter, tant techniquement que stylistiquement des danses bretonnes ainsi que la qualité de leurs chorégraphies et mises en scène.

Les fiches de visionnage sont transmises rapidement aux cercles. Le groupe peut ainsi tenir compte des remarques et progresser en cours de saison.

À l'issue de la saison, les cercles reçoivent leur classement. Les cercles de la Confédération War'Leur sont classés en quatre catégories, le premier niveau étant le plus haut. Il existe également une catégorie de groupes non classés, réservée aux groupes ne désirant pas se produire sur scène ou étant en période transitoire d'inactivité.

Les groupes classés sont parfois composés de plusieurs sections se produisant en public. Toute entité autre que le groupe scénique principal peut faire l'objet de visionnage et de mise en catégorie distincte. Cependant, si l'entité n'est pas clairement identifiée, elle sera assimilée au groupe scénique principal dans l'évaluation.

Pour leur première année d'adhésion à la Confédération War'Leur, les cercles sont dits « stagiaires ». Ils peuvent être visionnés et ne seront classés qu'à l'issue de cette première année, selon les niveaux attribués sur les feuilles de visionnage.

Les prestations des Compagnies War'Leur n'entrent pas dans le cadre du visionnage.

> DIRECTION VISIONNAGE

La Direction Visionnage est composée au maximum de quinze membres dont deux au minimum du Conseil d'administration. Elle est renouvelable par tiers tous les ans. Le vote se fera au sein du Conseil d'administration. Ce dernier sera vigilant quant à la représentation des cercles au sein de la Direction Visionnage.

Le rôle de la Direction Visionnage est d'encadrer la Commission Visionnage et de redéfinir, si besoin il y a, les objectifs et fonctionnements de la commission, en accord avec le Conseil d'administration.

Chacun de ses membres aura à charge un ou plusieurs membres de la Commission Visionnage durant toute la saison. Il les aidera dans leurs visionnages et suivra attentivement toutes leurs feuilles tant en quantité qu'en qualité.

La Direction Visionnage procédera au classement général en fin de saison. Elle tiendra compte de la prise de risque et du travail réalisé par les groupes (durée de prestation, nouveauté, conditions techniques, etc), de même qu'elle aura la possibilité de tempérer l'ensemble des propositions de classement d'un visionneur si celles-ci sont toutes en deçà ou au delà des propositions émanant des autres visionneurs.

Pour candidater à la Direction Visionnage, des pré-requis sont obligatoires : une implication lors deux saisons de visionnage au minimum et la réalisation d'au moins cinq feuilles de visionnage lors des saisons antérieures. Les candidats devront envoyer une lettre de motivation au président de la Confédération ainsi qu'au responsable de la Direction Visionnage. Après avis motivé de la Direction visionnage à partir des éléments fournis, le Conseil d'administration votera pour ou contre l'entrée du candidat à la Direction Visionnage au moment du renouvellement par tiers de la Direction.

> COMMISSION VISIONNAGE

Cette seconde équipe est composée des membres missionnés par les cercles pour le visionnage.

Tous les cercles ont obligation de fournir la liste de leurs visionneurs à la Confédération avant la saison. Ceux-ci réalisent des feuilles, suivant les quotas définis par catégorie, sous peine de descendre d'un tiers de niveau à l'issue du classement :

1^e et 2^e catégories : 5 feuilles validées au minimum / cercle; les cinq visionnages devront couvrir des prestations de cercles issus d'au moins deux catégories différentes.

3^e et 4^e catégories : 2 feuilles validées au minimum / cercle

Le visionnage par les groupes Divroët pourra faire l'objet d'un traitement particulier au regard de leur situation géographique.

Les groupes stagiaires, adhérents en cours d'année à la Confédération, ne sont pas soumis à l'obligation de visionnage mais ils peuvent suivre les formations, proposer des visionneurs et participer à la commission visionnage comme tout autre cercle.

Chaque membre a l'obligation de suivre tous les ans la formation visionnage qui lui est proposée. Les journées costumes et les stages de danses sont également profitables à la production de fiches de qualité.

> FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Les objectifs des feuilles du visionnage continu et des spectacles *Kement Tu* sont de classer les groupes et de les aider à progresser en cours de saison ou d'une année sur l'autre en apportant une aide technique.

Le visionnage se termine quinze jours avant la proclamation des résultats. Sur demande des groupes, la Direction Visionnage peut exceptionnellement autoriser la prise en compte, pour l'année en cours, d'un visionnage effectué dans les quinze jours précédant la proclamation des résultats.

Tous les groupes doivent transmettre leurs dates de sortie avant la saison. Tout groupe adhérent à la Confédération War'I Leur est susceptible d'être visionné dès lors qu'il se produit en public même s'il n'a pas transmis cette date à la Confédération.

Afin de répartir équitablement et harmonieusement le nombre de visionnages par groupe, la Direction organise la répartition par visionneur des dates de visionnages et cercles à observer, tout en étant vigilante quant à la pluralité des observateurs. Un calendrier sera fourni aux visionneurs et sera mis à jour. Les visionneurs ont la possibilité de contacter les responsables des groupes pour avoir des précisions sur les horaires ou les lieux.

Les visionneurs peuvent observer des groupes de leur propre initiative, même si ceux-ci n'ont pas transmis leurs dates, et même si ces groupes ne leur ont pas été attribués lors de la répartition des visionnages par dates.

> LITIGES

Les groupes peuvent faire part de leurs réclamations auprès du président de la Confédération ou du responsable de la Direction Visionnage, un mois après la réception d'une feuille de visionnage ou de la proclamation des résultats.

> LES FEUILLES DE VISIONNAGE

La Direction ne demande pas aux visionneurs de tout savoir, mais de réagir en spectateur averti. Les visionneurs s'attacheront à remplir les feuilles avec efficacité et objectivité. Néanmoins, si certaines fiches sont peu explicatives, non argumentées ou trop engagées, elles ne seront pas validées et donc non transmises aux groupes. Ces fiches ne seront alors pas prises en compte, ni comptabilisées dans le quota de visionnage à réaliser par chaque cercle. Le visionneur en question et son groupe en seront informés.

L'appréciation générale du spectacle sera, pour les visionneurs, un moment de synthèse mais surtout de conseils et d'encouragements.

Les feuilles de visionnage seront réalisées à partir de notes ou d'enregistrements audio pris sur le vif. Il est interdit de faire une fiche de visionnage à partir d'une caméra, d'un appareil photo, d'un téléphone portable.

Dans l'intérêt des cercles, afin qu'ils puissent profiter pleinement des conseils, et que la répartition des visionnages soit plus équitable, toute feuille devra être envoyée au référent dans un délai de quinze jours de date à date, après la prestation. Toute feuille non reçue dans un délai d'un mois après la fête, de date à date, sera refusée. De son côté, la Direction Visionnage s'engage à traiter les premières relectures dans un délai de trois semaines après réception de la feuille. Les feuilles seront prises en compte jusqu'au 30 septembre minuit, pour les sorties ayant eu lieu en septembre.

Toutes les feuilles devront être accompagnées de la partie confidentielle où sont attribués les niveaux, partie qui ne sera pas communiquée au groupe.

Ces feuilles seront relues par leur référent et par un autre membre de la Direction visionnage avant d'être transmises aux groupes par le secrétariat de la Confédération. Les visionneurs feront preuve d'une grande discrétion quant au niveau attribué.

En fin de saison, chaque visionneur recevra un récapitulatif des visionnages qu'il a effectué (cercle, date, lieu, niveau décerné). Il modifiera ou confirmera les niveaux attribués initialement. Ce document permettra de valider la réception des visionnages et des niveaux. Dans le cas où ce document ne serait pas renvoyé, les niveaux et le nombre de visionnages seront validés tacitement.

Un visionneur ne peut pas visionner un cercle dont il est membre ou danseur occasionnel.

Les visionneurs issus d'un même groupe ne peuvent pas, à eux tous, visionner plus de deux fois un même groupe.

Les visionneurs doivent utiliser le modèle de feuilles de visionnage reçu pour l'année en cours, dès réception.

Chaque visionneur conservera obligatoirement ses documents de travail et une copie des feuilles envoyées (numériques ou papier) jusqu'à trois mois après la proclamation des résultats.

> PERSONNES HABILITÉES À VISIONNER

Sont habilités à visionner :

- les membres de la Commission Visionnage, c'est-à-dire les personnes des cercles dont les noms ont été proposés par les groupes,
- les moniteurs diplômés ou cooptés,
- les membres de la Direction Visionnage,
- les membres du Conseil d'administration (leurs visionnages, hors Direction Visionnage et moniteurs diplômés, ne serviront à l'attribution des niveaux qu'en cas de litige).

> LE VISIONNAGE DES SPECTACLES KEMENT TU

L'objectif des *Kement Tu* est de visionner l'ensemble des groupes dans des conditions techniques similaires.

Les cercles s'exprimeront sur un temps de passage prédéfini (temps calculé depuis l'introduction lue, chantée, musicale... jusqu'à la sortie des danseurs, la dernière note de musique, le dernier salut...), précisé lors de l'invitation, selon les exigences de l'organisation. En cas de non respect du temps imparti, avec une tolérance de plus ou moins une minute, le groupe sera sanctionné par la perte d'un tiers de niveau sur le classement *Kement tu*.

Durées indicatives :

- 1^{re} catégorie : 18-20 min (avec tolérance de plus ou moins 1 minute)
- 2nd catégorie : 14-16 min (avec tolérance de plus ou moins 1 minute)
- 3^e catégorie : 11-13 min (avec tolérance de plus ou moins 1 minute)
- 4^e catégorie : 8-10 min (avec tolérance de plus ou moins 1 minute)

Pour ces spectacles, la Direction Visionnage se chargera de la désignation des membres du jury, suivant leurs compétences dans des domaines bien précis : danses, costumes, musiques et mise en scène. A l'issue de ces spectacles, une synthèse commune sera réalisée par le jury. De plus, chaque membre rédigera un commentaire personnel, relatif à son domaine de compétence. Le jury sera piloté par un membre de la Direction Visionnage.

Une mise en catégorie sera réalisée par ce collège. Celle-ci comptera pour moitié du classement de l'année en cours, l'autre moitié étant constituée des feuilles de visionnage du contrôle continu.

Le jury a l'obligation de respecter la confidentialité des résultats.

La Direction Visionnage veillera à l'objectivité des membres du jury au regard des groupes se présentant.

> **L'ACCOMPAGNEMENT MUSICAL**

Le maintien en première et seconde catégories ou l'accession à la catégorie supérieure sont conditionnés par l'accompagnement d'un ensemble musical ou vocal. Un accompagnement musical enregistré doit faire l'objet d'une dérogation.

> **CLASSEMENT**

Pour qu'un groupe soit « classable », il faut qu'il ait obtenu au minimum :

- pour les première et seconde catégories : soit trois feuilles réalisées lors d'au moins deux manifestations différentes, soit une feuille réalisée lors d'un *Kement Tu* plus deux feuilles réalisées lors d'au moins une manifestation autre.
- pour les troisième, quatrième catégories et groupes stagiaires : soit deux feuilles réalisées lors d'au moins deux manifestations différentes, soit une feuille réalisée lors d'un *Kement Tu* plus une seconde feuille réalisée lors d'une manifestation autre.

Ce minimum de fiches ne pourra être pris en compte que s'il est réalisé par au moins deux visionneurs différents et non issus d'un même groupe.

Le visionnage des groupes Divroet pourra faire l'objet d'un traitement particulier au regard de leur situation géographique. En particulier, il leur sera possible d'être visionné sur vidéo - en plan large et en une seule prise -, dans des conditions réelles de sortie ou par défaut, dans une salle. Au moins deux membres de la direction se retrouveront pour visionner une seule fois le film. Ils rédigeront chacun une feuille de visionnage. Le groupe pourra être mis en catégorie ou en changer sur la base de ces deux seules feuilles.

Le classement est établi sur 4 niveaux (avec des + et des -, le niveau 4 - n'existe pas). Si le groupe ne transmet pas ses dates pendant un an, il reste à son niveau. Si cela se reproduit l'année suivante, il descend d'un tiers de niveau. Si le groupe a signalé ses sorties mais n'a pas été vu, il est maintenu au même niveau.

Les pénalités dues à la non-réalisation du quota de feuilles de visionnage seront levées pour un groupe qui serait classé par défaut (par manque de feuilles) pour l'année en cours, uniquement si celui-ci a eu une pénalité l'année précédente et s'il a réalisé son quota de visionnage pour la saison en cours.

Un groupe peut monter ou descendre de niveau si la moyenne des différents visionnages réalisés l'induit. La mise en catégorie ne se fera qu'à partir des feuilles validées le jour du classement. Ces feuilles devront être envoyées aux groupes, au plus tard 15 jours après les résultats.

Le classement final s'effectue sur la moyenne des deux niveaux obtenus, cas échéant (spectacle *Kement Tu* et visionnage continu). Lorsqu'une moyenne doit être faite entre deux niveaux adjacents, la Direction attribuera toujours le niveau le plus élevé.

Le Conseil d'administration soumettra au vote le classement proposé par écrit par La Direction Visionnage.

Les membres de la Direction Visionnage et du Conseil d'administration ont l'obligation de respecter la confidentialité des résultats jusqu'à l'annonce officielle devant l'ensemble des groupes.

> **LE TITRE DE CHAMPION**

Parmi les groupes classés en 1+ au visionnage continu et en 1+ au *Kement tu* – ou à défaut, en 1 dans l'un des deux systèmes –, la Direction Visionnage désignera le groupe champion de Bretagne sur la base de la qualité, du renouvellement, de la progression, de l'émotion, de l'originalité et de la richesse de la proposition culturelle et artistique. Elle soumettra son choix argumenté au vote du Conseil d'administration.

> LA DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Parmi les groupes de 2+, de 3+ et de 4+ la Direction Visionnage pourra désigner des lauréats sur la base de la qualité, du renouvellement, de la progression, de l'émotion, de l'originalité et de la richesse de la proposition culturelle et artistique. Elle soumettra son choix argumenté au vote du Conseil d'administration.

> LES PRIX COUPS DE CŒUR

La Direction Visionnage se réserve le droit de remettre des prix coups de cœur aux groupes pour saluer une progression, une création, un projet, une démarche culturelle, etc... remarquables.

> RÉSULTATS

Le classement, les lauréats et coups de cœur, cas échéant, ainsi que la désignation du cercle champion de Bretagne de la Confédération War'I Leur seront proclamés lors d'une soirée, qui restera aussi un moment d'amitié et de convivialité entre les cercles.

Lors de cette soirée seront annoncés le classement des *Kement Tu*, le cas échéant, des visionnages de saison ainsi que le classement final.

Nom du cercle:

Nom et prénom du signataire:

Atteste avoir pris connaissance du règlement visionnage pour la saison 2019

Signature du président: